



Paris, le 19 novembre 2014

Réunion de concertation
-
**Volet « Les missions de contrôle
des IPCSR » -**

**Qualité de l'évaluation des
examens**

- 19 Novembre 2014 -

Présents

Pour l'administration :

D.S.C.R. :

- Pierre Ginéfri, Sous Directeur ER,
- Frédéric Gillodes, ERPC2,
- Karine Haudenschild, DPPCSR,
chargée de mission audit et qualité,
- Noria Khattab-Bekkaye, ERPC3,
- Patricia Moutafian, ERPC2.

D.R.H.

- Patrice Pérouas, Chef de la section de
gestion des IPCSR et DPCSR.

Pour les organisations syndicales :

Pour le SANEER :

- Christophe Nauwelaers
- Laurence Pascal
- Stéphan Kohler

**SNPTAS-CGT
SNICA-FO**

M.Ginéfri présente le cadre général de la réunion.

Les organisations syndicales, chacune à leur tour, manifestent leur mécontentement quant au projet de loi Macron (voir compte-rendu du 18 novembre).

En réponse, le Sous-Directeur ER nous informe qu'entre hier et aujourd'hui ce projet de loi a déjà évolué et que des articles ont été supprimés. L'article 24 initialement prévu à notre rencontre dans le projet est maintenant devenu l'article 18.

L'UNSA SANEER demande que le ministre respecte ses engagements.

L'UNSA SANEER a écrit au ministre de l'intérieur, le 18 novembre, pour lui demander d'intervenir en Conseil des ministres afin de supprimer l'article du projet de loi évoquant l'externalisation des examens poids lourd.

Nous rappelons que dans sa lettre du 14 septembre dernier, le ministre a affirmé que l'évolution des délais serait présentée aux organisations syndicales.

Nous demandons à ce que les choses soient clarifiées rapidement, c'est un préalable à toutes autres discussions avec la DSCR.

Pour M. Ginéfri, le projet de loi Macron est en constante modification et peut évoluer. En ce qui concerne l'évolution des délais, elle est difficilement quantifiable car les remontées du « terrain » ont un décalage de 2 mois (gestion par Infocentre). Pour la DSCR, un premier bilan sur 4 mois, d'août à novembre, pourra être présenté en janvier 2015.

L'UNSA-SANEER souligne que dans l'étude d'impact de ce projet de loi (voir site www.unsa-saneer.org), il est précisé que la courbe des délais d'attente tend, dès à présent, à s'infléchir. Nous réitérons notre demande de communication régulière de l'évolution des délais d'attente. La DSCR concède que les remontées de terrain font état d'une amélioration sensible dans beaucoup de départements mais pas partout en France.

Avant de quitter la salle, le SANEER revient brièvement sur le sujet initial de la réunion : la qualité de l'évaluation des examens effectuée par les IPCSR, afin d'affirmer que :

- Il n'est pas envisageable que dans le cadre de l'assurance qualité, des IPCSR soient contrôlés par des IPCSR.
- Le corps des DPCSR a été créé pour encadrer les IPCSR. Le SANEER est attaché à la notion de responsabilité hiérarchique.
- L'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière est une personne ressource en matière de formation de ses collègues. Toutefois, il ne doit pas être en charge d'un audit sur la qualité du travail de ses pairs.

L'UNSA-SANEER revendique :

- **le respect des engagements pris par le ministre de l'intérieur dans sa lettre du 14 septembre dernier,**
- **le suivi régulier et transparent de l'évolution des délais d'attente,**
- **le refus pour les IPCSR d'être contrôlés par leurs pairs dans le cadre de la qualité de l'évaluation des examens.**

Rédacteurs :

Christophe Nauwelaers
Laurence Pascal
Stéphan Kohler



UNSA-SANEER
Barrage de la Marne
77109 MEAUX CEDEX
01 60 32 13 35

